



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



06175644

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

14 NOV. 2006

N°

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise **884.976.629**
 Dénomination
 (en entier) **GML DECORS**
 Forme juridique **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**
 Siège **RUE DE CAMBRON 33 A 7870 LENS EX CAMBRON-SAINT-VINCENT**
 Objet de l'acte **CONSTITUTION**

D'un acte reçu par le notaire Geneviève Dessilly à Brugelette le quatorze novembre deux mil six, il résulte que

1/ Monsieur VANDEUREN Baudouin Alphonse Joseph, administrateur-délégué, né à Nethen, le vingt et un novembre mil neuf cent cinquante et un domicilié à 7870 LENS (CAMBRON-SAINT-VINCENT), rue de Cambron 33.

Époux de dame MERCIER Jocelyne, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par le Notaire VAN CROMBRUGGE Jacques, à Bruxelles, le premier avril mil neuf cent nonante-neuf, régime non modifié à ce jour.

2/ Monsieur VANDEUREN Stéphane Christian, sans profession, né à Ixelles, le quatorze avril mil neuf cent quatre-vingt-sept, célibataire, domicilié à 7000 MONS, Cour du Noir Lévrier 5/02.

Ont constitué entre eux une société privée à responsabilité limitée.

Dénomination **GML DECORS**

Siège social : 7870 Lens, ex Cambron-Saint-Vincent, rue de Cambron, 33, arrondissement judiciaire de Mons

Objet : La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux ci :

- la réalisation, le montage et la décoration de stands pour foires, expositions,
- l'organisation de spectacles, de séminaires, d'expositions, de salons et autres événements similaires;
- le gardiennage;
- le déblayage des chantiers,
- les terrassements,
- les forages et sondages,
- la réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie,
- la construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives,
- la mise en place de fondations y compris battage de pieux;
- le forage et la construction de puits d'eau, fonçage de puits;

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

- les travaux de ferrailage et pose de coffrage;
- le pose de chapes;
- le montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux,
- le montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail;
- l'exécution de travaux de rejointoiement,
- les travaux d'isolation;
- les autres travaux d'installation;
- l'installation de stores et bannes,
- le montage de cloisons sèches à base de plâtre;
- le montage de cloisons mobiles; le revêtement de murs, de plafonds, etc ;
- la menuiserie métallique,
- la peinture d'ossatures métalliques,
- le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments;
- le nettoyage de bâtiments nouveaux et la mise en état des lieux après travaux;
- les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments non déterminés antérieurement,
- les autres services non déterminés antérieurement;
- la vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation de tous produits et marchandises: voitures automobiles neuves et d'occasion, matériaux de construction, matériel électrique et électronique, sanitaire et de plomberie, tous produits alimentaires, articles de ménage et cadeaux, tous textiles en général, vêtements divers, chaussures, cordonnerie, serrurerie, maroquinerie, tous produits de l'artisanat en général, tapisseries, articles de parfumerie, de toilette, cosmétiques, articles d'horticulture, livres, antiquités, brocantes, objets décoratifs, machines industrielles, appareils électro-ménagers, films, matériaux de bureau et de l'informatique.
- le commerce de meubles et de bibelots anciens et modernes, neufs et d'occasion, de tout ce qui concerne l'ameublement dans son sens le plus général, l'organisation de brocantes, le vide-grenier
- tous travaux de soudure

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Capital dix-huit mille six cents euros divisé en cent quatre-vingt-six parts sans valeur nominale, représentant chacune un/cent quatre-vingt-sixième (1/186) de l'avoir social, intégralement souscrites au pair et libérées à concurrence d'un tiers en numéraire.

Durée . illimitée.

Volet B - Suite

Exercice social : du premier janvier au trente et un décembre. Le premier exercice se clôturera le trente et un décembre deux mil sept

Réserves, bénéfices, boni de liquidation : Sur le bénéfice net, tel qu'il découle des comptes annuels arrêtés par la gérance, il est prélevé annuellement au moins cinq (5 %) pour cent pour être affecté au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital.

Le solde reçoit l'affectation que lui donne l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance, dans le respect des dispositions légales.

Lors de la liquidation, après le paiement de toutes les dettes, charges et frais ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif est réparti également entre toutes les parts. Toutefois, si toutes les parts sociales ne sont pas libérées dans une égale proportion, les liquidateurs rétablissent préalablement l'équilibre soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

Administration : par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, lesquels ont seuls la direction des affaires sociales.

Monsieur Baudouin Vandeuren est désigné en qualité de gérant non statutaire pour une durée illimitée. Il peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale ; le gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs déterminés

Assemblée générale : le troisième mercredi du mois de mai, à vingt heures, au siège social ou à l'endroit indiqué sur les convocations. Si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Chaque part donne droit à une voix

Pour extrait analytique conforme

Le notaire Geneviève Dessilly

Dépôt en même temps expédition de l'acte.